

Champagney

La vidéosurveillance est à l'étude dans la commune

La réunion du conseil municipal du 5 juin dernier a débuté par une intervention du major Mougin, commandant de la communauté de brigades Mélisey-Ronchamp-Champagney, consacrée à la vidéo protection. Le major a rappelé que la vidéosurveillance permet de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux publics, permettant donc de lutter contre les incivilités au quotidien.

Les autorités publiques et les personnes morales de droit privé peuvent filmer dans les établissements recevant du public. Par contre, les particuliers ne peuvent filmer que l'intérieur de leur propriété. L'image doit donc être floutée dès qu'on est sur le domaine public.

80 % d'affaires résolues grâce aux vidéos

Sur le secteur de Champagney, 8 affaires sur 10 sont résolues grâce à la vidéo et au maillage qui existe sur le territoire. Ce dernier concerne les communes de Plancher-les-Mines, Plancher-Bas, Frahier, Ronchamp, Saint-Barthélemy, Mélisey et Suarce. Selon le major, Champagney apparaît donc comme un « point noir » d'autant que la délinquance a augmenté sur la commune : elle est passée de 177 interventions en 2024, à



Ce sont les entrées du village qui seraient, dans un premier temps, concernées par l'installation de la vidéosurveillance.
Photo Alain Jacquot Boileau

235 en 2025.

Si la vidéoprotection représente un coût, l'officier de gendarmerie a encore expliqué que pour les communes, l'intérêt est de résoudre les enquêtes pour incivilités, des dépôts sauvages notamment. Seuls le maire et quelques personnes sont dûment habilités à consulter les images qui arrivent sur un serveur dans une pièce dédiée et sécurisée.

La municipalité de Champagney reprend ce dossier qu'elle avait déjà envisagé lors du précédent mandat. Le coût de cette installation serait environ de 147 000 € pour Cham-

147 000

En euros, ce serait le coût de l'installation de caméras de surveillance à Champagney.

pagney. Une installation à mettre en place peut-être par étapes en privilégiant dans un premier temps les axes pénétrants. Marie-Claire Faivre, maire de Champagney, assure qu'avant toutes choses une réunion publique sera organisée.

Nous étions présents au conseil municipal du 5 juin et souhaitons apporter quelques précisions concernant cet article.

Une hausse des interventions de la gendarmerie entre 2024 et 2025

Il a également été indiqué lors du conseil municipal que cette augmentation est principalement liée aux violences intrafamiliales.

Champagney, un point noir ?

Cette affirmation peut surprendre. En effet, les communes voisines étant déjà équipées, la surveillance des axes d'entrée et de sortie du secteur est assurée. Il a par ailleurs été indiqué que ce dispositif a permis de résoudre près de 80 % des affaires.

Un outil de prévention

La mise en service d'une nouvelle gendarmerie, dotée d'effectifs sensiblement renforcés, contribue déjà de manière importante à la prévention et à la sécurité sur le territoire.

D'autres éléments n'ont cependant pas été rappelés :

- Entre 2020 et 2025, le nombre d'interventions est resté relativement stable, avec une moyenne de 212 interventions par an.
- Le maximum a été atteint en 2021 avec 251 interventions, tandis que le minimum a été enregistré en 2024 avec 177 interventions.
- Lors du précédent mandat, une étude sur la vidéoprotection avait bien été réalisée. Le projet avait finalement été gelé en raison d'un coût jugé trop élevé (environ 90 000 euros), d'un dispositif considéré comme incomplet et de réserves exprimées par plusieurs élus et habitants.

Nous comprenons l'intérêt que représente ce sujet pour les forces de l'ordre, même si les attentes des Champagnerotes et des Champagnerots peuvent être différentes. Nous sommes également conscients de la sensibilité de ce débat.

L'organisation d'une réunion publique nous paraît être une bonne initiative. Toutefois, elle ne nous semble pas suffisante à elle seule. Avant sa tenue, il serait souhaitable qu'un document présentant de manière simple et objective les contours du projet soit mis à disposition des habitants, afin que chacun puisse prendre connaissance des enjeux et préparer le débat.

Cette réunion permettra de mesurer une première tendance quant à l'accueil réservé au projet. Néanmoins, compte tenu du fait que seule une faible partie de la population y participera, il nous semblerait pertinent d'envisager une consultation plus large des habitants, par exemple sous la forme d'un référendum local.